



**DECISION PORTANT APPROBATION  
DE L'AVENANT N° 1 CONCERNANT  
UN ACCORD-CADRE  
MONO-ATTRIBUTAIRE A BON DE COMMANDE SUR  
LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE BOISSONS  
POUR LE SERVICE RESTAURATION  
DE L'ÎLE DE LOISIRS DE CERGY-PONTOISE  
AVEC FRANCE BOISSONS**

Le Président du Syndicat Mixte d'Études, d'Aménagement et de Gestion de l'Île de Loisirs de Cergy-Pontoise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2021-028 du Comité Syndical en date du 21 septembre 2021 donnant délégation au Président, pour la durée de son mandat, en application de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales,

Considérant le besoin de signer un avenant n° 1 portant sur des clauses financières concernant l'accord cadre mono-attributaire sur la fourniture et livraison de boissons pour le service restauration de l'île de loisirs de Cergy-Pontoise notifié le 15/03/2022 à l'entreprise France BOISSONS.

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

- La modification temporaire et proportionnée du montant des prix unitaires. La modification apportée par l'application des taux entre en vigueur le 31 mars 2023 et prendra fin au 31 octobre 2023 ;
- La modification permettant de changer la fréquence de révision de prix jusqu'au terme du contrat fixé au 14/03/2026. Les prix seront révisés **mensuellement** selon les modalités fixées au CCAP « article 7-3- Modalités de variation des prix pour les produits commandés à partir du bordereau des prix unitaires ». Ces clauses de révisions s'appliqueront dès novembre 2023 avec **France BOISSONS AGNETZ /France BOISSONS Ile de France**

Route du Bassin N°6 92230 GENNEVILLIERS

Adresse électronique : [nathalie.bourlon@france-boissons.fr](mailto:nathalie.bourlon@france-boissons.fr)

Numéros de téléphone : 06 88 21 45 76

Président : Monsieur Loïc LATOUR

Numéro SIRET : 57207906900072

**ARTICLE 2 :**

Précise que Le montant de l'offre est inchangé :

Montant : sans minimum avec un maximum de 50.000 € HT/an.

**ARTICLE 3 :**




Le Directeur est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ampliation :

- Monsieur le Préfet, chargé du contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier du Service de Gestion Comptable de Cergy-Pontoise

Fait à Cergy-Pontoise, le 13 avril 2023

Le Président,

  
  
**Thibault HUMBERT**  


MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

SMEAG – ILE DE LOISIRS DE CERGY-PONTOISE – CS 70001 – 95001 CERGY-PONTOISE CEDEX

**B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

**France BOISSONS AGNETZ /France BOISSONS ILE DE France**

Route du Bassin N°6 92230 GENNEVILLIERS

Adresse électronique : nathalie.bourlon@france-boissons.fr

Numéros de téléphone : 06 88 21 45 76

Président : Monsieur Loïc LATOUR

Numéro SIRET : 57207906900072

**C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.**

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

**Fourniture et livraison de boissons pour le service restauration de l'île de loisirs de Cergy-Pontoise**

■ **Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre :** 15/03/2022

■ **Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :**

Le présent accord-cadre est conclu pour une durée d'1 an à compter de la notification de l'accord-cadre au titulaire. Il pourra être reconduit de façon tacite 3 fois pour une période d'1 an, sans toutefois que la durée globale de l'accord-cadre n'excède 4 ans.

■ **Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :**

L'accord-cadre est passé sans montant minimum avec un montant maximum annuel de 50 000 euros HT. Il est conclu à prix unitaires.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE  
Direction des Affaires Juridiques

**D - Objet de l'avenant.**

☞ Modifications introduites par le présent avenant

**AVENANT PORTANT MODIFICATIONS DES CLAUSES FINANCIÈRES :**

-Modification temporaire des prix du BPU pour une période de 6 mois

-Modification des périodes de révision des prix (les révisions annuelles du marché existant sont changées en révisions mensuelles)

La très forte hausse des prix et composants et les difficultés d'approvisionnement pour certaines matières premières, consécutives notamment à la relance économique après la crise du covid-19 puis à la guerre en Ukraine, ont entraîné un renchérissement important des coûts de production, ce qui a engendré des difficultés d'exécution des contrats de la commande publique, et principalement de leurs clauses financières.

Base légale :

Dans la circulaire n° 6335/SG du 23 mars 2022 (abrogée et remplacée par la circulaire n°6374/SG du 29 septembre 2022 et par la circulaire n°6380/SG du 29 novembre 2022) :

Le Premier ministre rappelle au point 1.2 de faire jouer la théorie de l'imprévision pour les marchés déjà en cours d'exécution. Le Premier ministre rappelle au point 2.1 la nécessité de formaliser des révisions plus adaptées au contexte d'évolution des prix (cotations RNM, cours ou mercuriales).

Dans l'avis n° 405540 du 15 septembre 2022 relatif aux possibilités de modification du prix des contrats de la commande publique et aux conditions d'application de la théorie de l'imprévision, le Conseil d'État admet que les parties puissent, dans certaines conditions et limites, procéder à une modification des clauses financières pour faire face à des circonstances imprévisibles. Il précise que la modification doit être limitée à ce qui est nécessaire pour faire face aux circonstances imprévisibles. La modification envisagée doit ainsi être nécessaire et proportionnée dans son principe, dans son montant comme dans sa durée pour faire face à la circonstance imprévisible.

Dans le code de la commande publique, outre l'application d'une éventuelle clause de réexamen prévue dans le contrat en application de l'article R. 2194-1, le code de la commande publique offre deux possibilités de modification des contrats sans nouvelle procédure de mise en concurrence pour faire face à des circonstances imprévisibles : les modifications pour circonstances imprévisibles et les modifications de faible montant.

Les modifications apportées par l'avenant :

**La modification temporaire et proportionnée du montant des prix unitaires.**

Pour des nécessités de fonctionnement, les désignations des produits du bordereau des prix unitaires restent inchangées. Un taux d'augmentation des prix est alors appliqué à chacune des désignations de manière différenciée en fonction de l'évolution imprévisible des prix, sans dépasser le seuil des 15%. Certains prix ne subissent pas d'augmentation (le taux restant à zéro).

Le Nouveau BPU est annexé au présent avenant. Ainsi, le présent avenant introduit des modifications des prix unitaires du marché. La modification apportée par l'application des taux entre en vigueur le 31 mars 2023 et prendra fin au 31 octobre 2023.

**La modification permettant de changer la fréquence de révision de prix.** Cette modification est proposée jusqu'au terme du contrat fixé au 14/03/2026. Les prix seront révisés **mensuellement** selon les modalités fixées au CCAP « article 7-3- Modalités de variation des prix pour les produits commandés à partir du bordereau des prix unitaires ». Le mois M0 reste inchangé. Ces clauses de révisions mensuelles s'appliqueront dès novembre 2023. La formule reste inchangée tel que :

$$P1 = P0 \times C$$

P1: prix révisés à chaque période

P0: prix porté au BPU à la date limite de remise des offres

C: coefficient de révision des prix se déclinant comme suit :

$$C = 0,10 + 0,75 (I1 / I0) + 0,15 (T1 / T0)$$

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE  
Direction des Affaires Juridiques


I : représentant Indice des prix à la consommation harmonisé - Base 2015 - Ensemble des ménages - France - Nomenclature Coicop : Ensemble harmonisé Identifiant 001759971  
T : représentant l'indice mensuel du coût horaire du travail révisé - Salaires et charges - Transport et entreposage - identifiant 1565190 du site internet www.indices.insee.fr  
1 : représentant la dernière valeur connue de l'indice à la date de révision du prix  
0 : représentant la valeur connue de l'indice à la date de remise des offres soit M0 = Novembre 2021.

☑ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :  
(Cocher la case correspondante.)

NON  OUI

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
FRANÇOIS - MARSAL Olivier	Cernusliers 12/04/23	

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).


Pour l'Etat et ses établissements :  
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A Cergy-Pontoise, le 25/04/2023.....

Signature  
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Le Président,

Thibault HUMBERT

  
France Boissons  
Cergy-Pontoise  
\*Rec France





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE  
Direction des Affaires Juridiques

**G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

**En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

**En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

**En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

FOURNITURE ET LIVRAISON DE BOISSONS POUR LE SERVICE RESTAURATION DE LA BASE DE CERGY PONTOISE

Numéro d'article	Famille	Désignation	Unité conditionnement	Origine proposée marque	Prix de l'unité de facturation en euro HT	Prix U HD HT	droits 2023	Taux augmentation révision des prix	Prix de l'unité de facturation 2023 en euro HT
1	BOISSONS SANS ALCOOL	SODA COLA 33CL	Boite métallique	COCA-COLA SLIM BTE 24X33CL	0,5195 €	0,4831 €	0,0539 €	2,4%	0,5066 €
2	BOISSONS SANS ALCOOL	SODA COLA SANS SUCRE 33CL	Boite métallique	COCA-COLA ZERO SLIM BTE 24X33CL	0,5838 €	0,5412 €	0,0105 €	1,2%	0,6156 €
3	BOISSONS SANS ALCOOL	SODA AGRUMES 33CL	Boite métallique	ORANGINA SLIM BTE 24X33CL	0,6130 €	0,5849 €	0,0331 €	5%	0,6472 €
4	BOISSONS SANS ALCOOL	SODA ORANGE 33CL	Boite métallique	FANTA ORANGE SLIM BTE 24X33CL	0,5655 €	0,5357 €	0,0296 €	7%	0,5676 €
5	BOISSONS SANS ALCOOL	SODA CITRON 33CL	Boite métallique	FANTA CITRON FRAPPE SLIM BTE 24X33CL	0,5456 €	0,5162 €	0,0226 €	7%	0,5372 €
6	BOISSONS SANS ALCOOL	SODA LIMONADE CITRON 33 CL	Boite métallique	SPRITE SLIM BTE 24X33CL	0,4851 €	0,4586 €	0,0331 €	1,3%	0,5021 €
7	BOISSONS SANS ALCOOL	JUS DE POMME 33CL	Boite métallique	OASIS POM CASSIS FRAMB. SLIM BTE 24X33CL	0,5759 €	0,5620 €	0,0226 €	1,0%	0,6428 €
8	BOISSONS SANS ALCOOL	JUS TROPICAL 33CL	Boite métallique	OASIS TROPICAL SLIM BTE 24X33CL	0,5749 €	0,5556 €	0,0261 €	5%	0,5874 €
9	BOISSONS SANS ALCOOL	JUS D'ORANGE 33CL	Boite métallique	OASIS ORANGE SLIM BTE 24X33CL	0,6069 €	0,5835 €	0,0331 €	5%	0,6456 €
10	BOISSONS SANS ALCOOL	THE GLACE PECHÉ BOULÉ	Boite métallique	LIPTON ICE TEA PECHÉ SLEEK BTE 24X33CL	0,5071 €	0,4983 €	0,0191 €	15%	0,5555 €
11	BOISSONS SANS ALCOOL	THE GLACE CITRON 33CL	Boite métallique	LIPTON CIT. CITRON VERT SLEEK BY 24X33CL	0,5071 €	0,4889 €	0,0191 €	15%	0,5566 €
12	BOISSONS SANS ALCOOL	EAU GAZEUSE 33CL	Boite métallique	PERRIER SLIM CAN BTE 24X33CL	0,4858 €	0,4912 €	0,0000 €	5%	0,5148 €
13	BOISSONS SANS ALCOOL	EAU GAZEUSE AROMATISEE 33CL	Boite métallique	SAN PELLEGRINO ORANGE BTE 4X6X33CL	0,7087 €			0,0%	0,7087 €
14	BOISSONS SANS ALCOOL	BIERE D'ORANGE 33CL	Boite métallique	HEINEKEN 00 PACK BTE 4X6X33CL	0,7416 €	0,7416 €	0,0000 €	7%	0,7555 €
15	BOISSONS SANS ALCOOL	BOISSON ENERGISANTE 25 CL	Boite métallique	RED BULL BLUE EDITION NVL REC BTE12X25CL	1,0661 €	1,0260 €	0,0409 €	0%	1,0569 €
16	BOISSONS SANS ALCOOL	BOISSON AROMATISEE SANS SUCRE EAU DE JUS DE FRUITS 20CL	Poche souple	CAPRI SUN ORANGE MINI POUCHES 4X10X20CL	0,3700 €	0,3503 €	0,0200 €	3%	0,3678 €
17	BOISSONS SANS ALCOOL	SIROP DE GRENADINE 1 LITRE	Bouteille	FRIGOLET SIROP GRENADINE FB NR 100CL	3,0100 €	3,0100 €	0,0000 €	2%	3,0702 €
18	BOISSONS SANS ALCOOL	EAU PLATE 1ER PRIX 50CL	Bouteille	CRISTALINE PET 24X50CL	0,1528 €			0%	0,1528 €
19	BOISSONS SANS ALCOOL	EAU PLATE 1ER PRIX 1,5 LITRE	Bouteille	CRISTALINE GAZEIFIEE PET 6X150CL	0,3107 €			0%	0,3107 €

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le 25/04/2023



ID : 095-259500627-20230425-2023\_014-AR

EM

Fourniture et livraison de boissons pour le service restauration de la base de Cergy Pontoise

Envoyé en préfecture le 25/04/2023  
 Reçu en préfecture le 25/04/2023  
 Publié le 25/04/2023  
 ID : 095-259500627-20230425-2023\_014-AR



Numéro d'article	Famille	Désignation	Unité conditionnement	Origine proposée marque	Prix de l'unité de facturation en euro HT	Prix U HD HT	droits 2023	Taux augmentation révision des prix	Prix de l'unité de facturation 2023 en euro HT
20	BOISSONS SANS ALCOOL	EAU GAZEUSE 1 LITRE	Bouteille	PERRIER 6X100CL PET	0,8953 €	0,8953 €	0,0000 €	10%	0,9848 €
21	BOISSONS SANS ALCOOL	SODA COCA-COLA 1,5 LITRE	Bouteille	COCA-COLA 12X125CL PET	1,6083 €	1,4077 €	0,2043 €	8%	1,5365 €
22	BOISSONS SANS ALCOOL	JUS D'ORANGE 1 LITRE	Bouteille	1.2.3 FRUITS NECTAR ORANGE BRICK 8X100CL	0,6775 €	0,6829 €	0,0474 €	15%	0,8377 €
23	BOISSONS SANS ALCOOL	JUS D'ORANGE 100% JUS 1 LITRE	Bouteille	TROPICANA PUR JUS ORANGE SP PET 6X100CL	2,4605 €			0%	2,4605 €
24	BOISSONS SANS ALCOOL	JUS TROPICAL 2 LITRES	Bouteille	OASIS TROPICAL PET 6X200CL	2,6150 €	2,4954 €	0,1582 €	2%	2,7435 €
25	BOISSONS SANS ALCOOL	SODA AGRUMES 1,5 LITRES	Bouteille	SCHWEPES AGRUM PP PET 6X150CL	2,2018 €	2,0870 €	0,1505 €	2%	2,2792 €
26	BOISSONS SANS ALCOOL	SODA ORANGE 1,5 LITRE	Bouteille	FANTA ORANGE 12X150CL PET	3,9810 €	1,8488 €	0,1346 €	7%	2,1123 €
27	BOISSONS SANS ALCOOL	SODA CITRON 1,5 LITRE	Bouteille						
28	BOISSONS SANS ALCOOL	THE GLACE 1,5 LITRE	Bouteille	LIPTON ICE TEA PECHE PET 6X150CL	1,9072 €	1,8217 €	0,0870 €	15%	2,1520 €
29	BOISSONS AVEC ALCOOL	BIERE BLONDE 33CL	Boite métallique	HEINEKEN 5° RELIEF BTE 24X33CL	0,7346 €	0,5979 €	0,1290 €	7%	0,7668 €
30	BOISSONS AVEC ALCOOL	BIERE BLONDE AGRUMES EN FUT DE 20 LITRES	Fût David	AFLIGEM BLONDE 6°7 (DAVID) FUT 20L	81,0940 €	81,0940 €	0,5239 €	0%	81,5770 €
31	BOISSONS AVEC ALCOOL	BIERE BLONDE EN FUT DE 20 LITRES	Fût David	HEINEKEN 5° (DAVID) FUT 20L	65,4020 €	65,4020 €	0,3910 €	0%	79,2770 €
32	BOISSONS AVEC ALCOOL	CHAMPAGNE 75CL	Bouteille verre	CHAMPAGNE LOUIS COINSTANT BRUT FB 75CL	15,0499 €	15,0499 €	0,0000 €	2%	15,3599 €
33	BOISSONS AVEC ALCOOL	CREMANT 75CL	Bouteille verre	CREMANT DE LOIRE AOC MONMUSSEAU BR75CL	6,7262 €			0%	6,7262 €
34	BOISSONS AVEC ALCOOL	CIDRE BRUT 75CL	Bouteille verre	CIDRE ARTISANAL FOURNIER BRUT 6X75CL	2,1730 €	2,1329 €	0,0401 €	0%	2,1730 €
35	BOISSONS AVEC ALCOOL	VIN BLANC SEC 75CL	Bouteille verre	IGP OC SAUVIG ALBRIER HVE3 BLC 12°5 75C	3,6467 €			0%	3,6467 €
36	BOISSONS AVEC ALCOOL	VIN BLANC MOELLEUX 75CL	Bouteille verre	IGP CTX GASCO XVIII SAINT LUC 11°5 75CL	4,9669 €			0%	4,9669 €
37	BOISSONS AVEC ALCOOL	VIN ROSE 75CL	Bouteille verre	COT PROV AOP VALADAS FB HVE3 RSE 75CL	5,1728 €			0%	5,1728 €
38	BOISSONS AVEC ALCOOL	VIN ROUGE BORDEAUX 75CL	Bouteille verre	BDX LES MERCADIERES HVE3 RGE 75CL	3,7892 €			0%	3,7892 €
39	BOISSONS AVEC ALCOOL	VIN ROUGE SAUMUR CHAMPIGNY 75CL	Bouteille verre	SAUMUR CHAMPIGNY AOC VALENGENET FB 75CL	5,1925 €			0%	5,1925 €

BP

**FOURNITURE ET LIVRAISON DE BOISSONS POUR LE SERVICE RESTAURATION DE LA BASE DE CERGY PONTOISE**

Numéro d'article	Famille	Désignation	Unité conditionnement	Origine proposée marque	Prix de l'unité de facturation en euro HT	Prix U HD HT	droits 2023	Taux augmentation révision des prix	Prix de l'unité de facturation 2023 en euro HT
40	BOISSONS AVEC ALCOOL	VIN ROUGE BOURGOGNE 75CL	Bouteille verre	BRGNE AOC PINOT NOIR ANDRE DUCAL 75CL	8.0318 €			0%	8.0318 €
41	BOISSONS AVEC ALCOOL	VIN ROUGE COTE DU RHONE 75CL	Bouteille verre	COT RHONE AOC BOUQUET COMTAT RGE 75CL	4.4602 €			0%	4.4602 €
42	BOISSONS AVEC ALCOOL	CREME DE CASSIS 75CL	Bouteille verre	CREME DE CASSIS PERE HENRY 15° 100CL	6,7153 €	4,0112 €	2,7516 €	0%	5,7528 €
43	TIREUSES A BIERE	BOUTEILLE DE CO2 DE 5 KG		TUBE NATURCO2 L2PT MOD 140 BICOLORE 5KG	14,9500 €			0%	14,9500 €
44	TIREUSES A BIERE	BOUTEILLE DE CO2 DE 10 KG		TUBE NATMEL 70AZ/30CO2 L2PT 3M3 BC 10KG	29,1000 €			0%	29,1000 €
45	CONSIGNE POUR 1 FUT DE BIERE 20 LITRES		Fit David		30 €			0%	30,0000 €
46	CONSIGNE POUR UNE BOUTEILLE DE CO2 DE 5 KG				85 €			0%	85,0000 €
47	CONSIGNE POUR UNE BOUTEILLE DE CO2 DE 10 KG				85 €			0%	85,0000 €
48	CONSIGNE POUR UNE PALETTE							0%	85,0000 €
49	<b>Pourcentage de remise applicable au catalogue en vigueur :</b>		<b>5%</b>	Hors BPU	13,50 €			0%	13,5000 €

**Les fiches techniques des articles grisés sont à joindre à l'offre.**

Lu et accepté pour être joint à mon acte d'engagement

(nom et signature de la personne habilitée à engager la société et cachet de la société)

Le Représentant du Syndicat



FRANCE BOISSONS ILE DE FRANCE  
361 Avenue de la République  
92230 Gennevilliers  
Tel : 01 71 04 59 59  
www.france-boissons.fr  
572079069 RCS Nanterre

